



# Après un certificat dans l'OSP santé

**Présentation aux parents et aux élèves  
de 2<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> année de l'OSP Santé  
Mardi 28 janvier 2020**

# Sommaire

1. Les formations en lien avec l'OSP santé.
2. Les formations après le certificat de l'OSP santé.
3. La maturité spécialisée santé.
4. Les conditions d'admission en MS.
5. Les contenus de la MS.
6. La réussite de la MS.
7. L'accès à la HEdS.
8. Informations utiles.

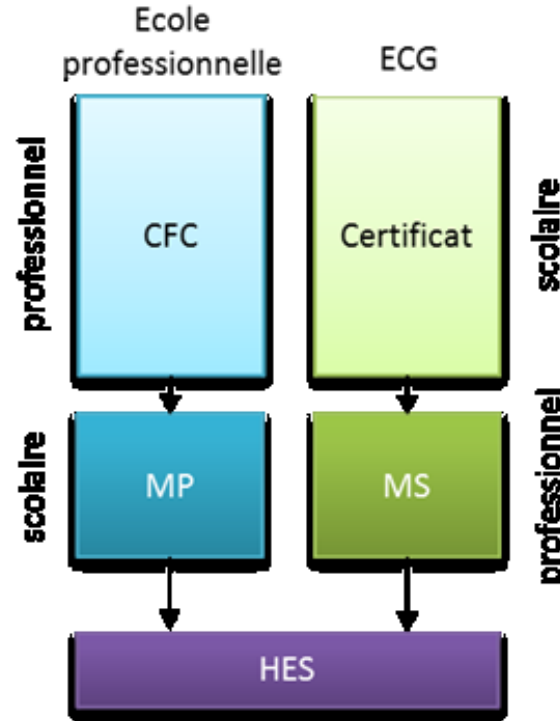
# 1. Pour les élèves qui ne finiront pas l'ECG ou qui ne souhaiteront pas aller en formation ES ou HES

*Les professions de la santé accessibles par **un CFC** :*

- **A**ssistant-e en soins et santé communautaire:  
(formation plein temps au CFP Santé et social et formation duale)  
→ pont ECG – ASSC nouvelle possibilité pour les élèves de 2<sup>ème</sup> année OSP santé)
- **A**ssistant-e dentaire (formation duale)
- **A**ssistant-e en pharmacie (formation duale)
- **A**ssistant-e de médecin (formation duale)
- **L**aborantin-e en chimie ou en biologie
- **T**echnicien-ne dentiste (formation duale en 4 ans)

# Pont ECG - ASSC

- Voie alternative au certificat option santé et à la maturité spécialisée.
- A l'avantage de donner accès rapidement au monde du travail.



# Pour une entrée en formation professionnelle

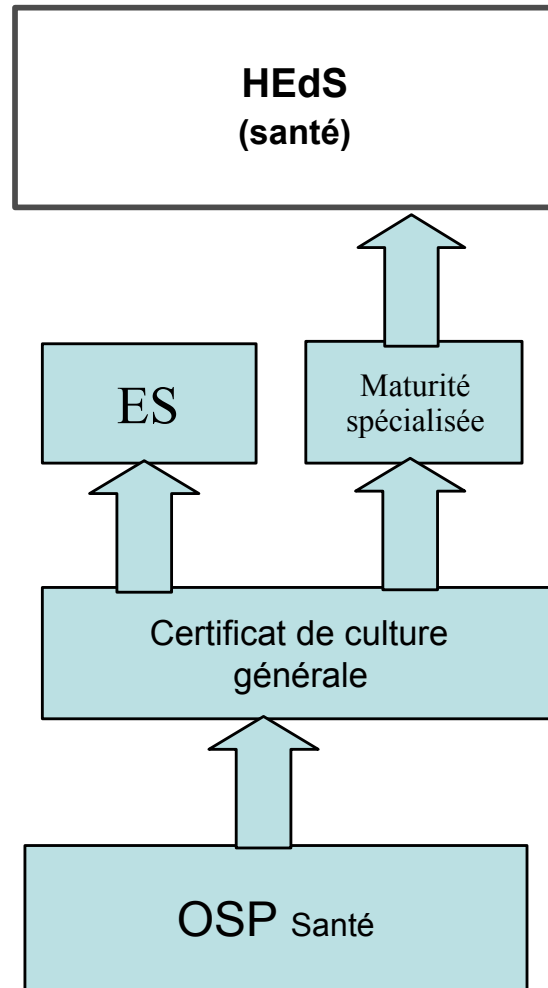
Pour une élève souhaitant entrer en formation professionnelle:

- Rencontre avec la conseillère en orientation, Madame Mermillod (bureau 005), pour déterminer le domaine dans lequel il souhaiterait aller.
- Rencontre avec le conseiller en formation, Monsieur Sébastien Feliciangeli (4<sup>e</sup> étage), pour concrétiser les démarches de recherche d'une place d'apprentissage en école plein temps ou en formation duale, stages,...
- Passerelle Ella-Maillart: équipe de 4 enseignants qui accompagnent les jeunes dans la concrétisation de leur projet (tous les mardis après-midi en salle de conférence).

# La formation obligatoire jusqu'à 18 ans, quelques mots

- **Depuis la rentrée scolaire 2018, tous les jeunes habitant le canton de Genève sont tenus de poursuivre leur formation jusqu'au jour de leur 18<sup>e</sup> anniversaire au moins.**
- Leurs parents et le Département de l'Instruction Publique, de la formation et de la jeunesse doivent y veiller.
- Le but est de tout mettre en œuvre pour **permettre à chaque jeune d'obtenir un diplôme**: un bagage indispensable pour une insertion professionnelle et une intégration sociale réussies.

## 2. Formations professionnelles tertiaires faisant suite au certificat ECG OSP santé



# Formations professionnelles tertiaires en Ecole Supérieure (ES)

- Soins ambulanciers
- Hygiéniste dentaire
- Technicien en analyses biomédicales et technicien en salle d'opération
- Pédicure – Podologue
- Cytotechnicien-ne
- Orthoptiste (Lausanne)
- Technicien en salle d'opération (Lausanne)
- Educateur-riche de l'enfance





# Ecole supérieure de soins ambulanciers

- L'ambulancier-ère ES assure la prise en charge préhospitalière des patients en détresse, en situation de crise ou de risque. Il-elle assure la conduite de l'intervention.
- Il-elle maîtrise la conduite professionnelle du véhicule et connaît la topographie de son secteur d'intervention afin de secourir les personnes en détresse dans les meilleurs délais.
- Conditions d'admission:
  - Certificat ECG OSP santé
  - 18 ans révolus (lors de l'inscription)
  - Maîtriser la langue française parlée et écrite
  - Permis de conduire catégorie B



# Ecole supérieure de soins ambulanciers

## Procédure d'inscription:

Les dossiers sont à demander à partir **du lundi 6 janvier 2020** (par téléphone au 022 388.34.30).

Retour des dossiers : **jusqu'au mercredi 12 février 2020 inclus**

Tests de présélection : **fin avril-début mai**

Début de la formation : septembre de chaque année

Disponibilité : 20 à 22 places

Finance d'inscription : CHF 200.-

Informations sur le site: <http://www.esamb.ch/>

*Samedi 1<sup>er</sup> février 2020:  
11h -18h : Journée Portes Ouvertes*

# Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires

- *Dans le domaine buccodentaire, l'hygiéniste dentaire dépiste les maladies, enseigne les principes de l'hygiène, définit des programmes de prévention individuels et collectifs, conseille les patients, utilise des méthodes scientifiques de contrôle et de prévention des affections, prodigue des soins et assure un suivi de santé en les guidant vers l'autonomie.*

- Conditions d'admission:



➤ Certificat ECG OSP santé

18 ans (au cours de l'année civile de l'admission)

**Attesté d'un stage d'une demi-journée au moins  
chez un hygiéniste dentaire en Suisse**

- Informations sur le site: <http://www.eshyd.ch/profession-hygieniste-dentaire.html>

# Ecole supérieure de podologues

- Les podologues sont les spécialistes du pied. Il s'agit d'une profession alliant le savoir, le savoir-faire et le savoir être. Elle demande de l'analyse et de la synthèse, des gestes précis (aidés par une technologie moderne) ainsi que de l'empathie envers le patient.
- Le-la podologue participe au maintien de la marche des personnes de tous âges :
  - *en assurant les soins aux pieds.*
  - *en prévenant, décelant et traitant certaines affections de la peau et des ongles.*
  - *en analysant la marche de l'individu et en traitant les déformations des ongles, des orteils et du pied. Il-elle réalise des appareillages (orthonyxies, orthoplasties et semelles orthopédiques).*
  - *en participant à différentes actions en matière de prévention par le conseil et l'enseignement.*
- Il-elle collabore avec les professionnel-les appartenant au réseau de santé de son quartier, de sa commune, etc...

# Ecole supérieure de podologues

- Conditions d'admission:
  - Certificat ECG OSP santé ou MS santé
  - Lettre de candidature manuscrite comprenant un bref résumé de la vie du-de la candidat-e et de ses motivations pour la profession.
- Informations sur le site:

<http://edu.ge.ch/cfps/presentation/presentation-formation/podologue-es>



# Ecole supérieure d'orthoptistes (Lausanne)

- Les orthoptistes **dépistent, rééduquent et réadaptent les troubles de la vision dus à une mauvaise coordination des deux yeux ou consécutifs à un traumatisme.** Sous la responsabilité des médecins spécialistes en ophtalmologie qui leur adressent les patients pour un diagnostic ou un traitement (strabisme, acuité visuelle, paralysies oculo-motrices, coordination des deux yeux, fatigue visuelle, pathologies des muscles oculaires), ils examinent, à l'aide d'instruments appropriés, les yeux des personnes de tous âges.
- Par des exercices de rééducation, ils rétablissent ou améliorent l'efficacité de la vision, préviennent une dégradation, et diminuent la gêne fonctionnelle dans la vie quotidienne

# Ecole supérieure d'orthoptistes (Lausanne)

## Conditions d'admission:

- 18 ans révolus;
- maturité gymnasiale, maturité professionnelle, certificat de culture générale option santé ou titre jugé équivalent;
- stage pratique dans un domaine de la santé;
- connaissances de 2 langues étrangères et de la bureautique;
- stage à l'Hôpital ophtalmique de Lausanne avant le dépôt du dossier;
- tests d'admission.

# Ecole supérieure d'orthoptistes (Lausanne)

Où s'adresser ?

Site de formation :

**Ecole supérieure d'orthoptique de Lausanne**

Hôpital Ophtalmique

Av. de France 15

1004 Lausanne

Tél. 021 626 85 12

[www.orthoptics.ch](http://www.orthoptics.ch)

**Association suisse des orthoptistes ASO**

Altenbergstrasse 39

Case postale 686

3000 Berne 8

Tél. 031 313 88 50

[www.orthoptics.ch](http://www.orthoptics.ch)



# Ecole supérieure des techniciens en analyses biomédicales

- Le champ professionnel des Technicien-nes en Analyses Biomédicales comprend toutes les tâches du laboratoire médical (médecine humaine et vétérinaire) ainsi que des tâches dans le secteur de la recherche et de l'industrie.
- Les TAB travaillent de manière autonome et assurent la qualité des analyses.
- Les TAB se chargent de l'entretien, de la vérification et du bon fonctionnement des instruments d'analyses, de la gestion du matériel d'analyses et des réactifs.



# Ecole supérieure des techniciens en analyses biomédicales

- Conditions d'admission:
  - Certificat ECG OSP santé ou MS santé
  - 18 ans (au cours de l'année civile de l'admission)
- Dossier d'inscription à demander au secrétariat de l'école des métiers du laboratoire ([eclab@etat.ge.ch](mailto:eclab@etat.ge.ch)).
- Délai d'inscription: Les inscriptions se font de janvier à mi-mars. Contacter le secrétariat pour les dates exactes
- Le nombre de places est limité !
- Concours d'admission comprenant des tests d'aptitudes et un entretien de motivation.
- Informations sur le site: <http://edu.ge.ch/cfps/presentation/presentation-formation/formation-technicien-ne-en-analyses-biomedicales-es>
- **ZOOM Métiers – 19 février 2020.**

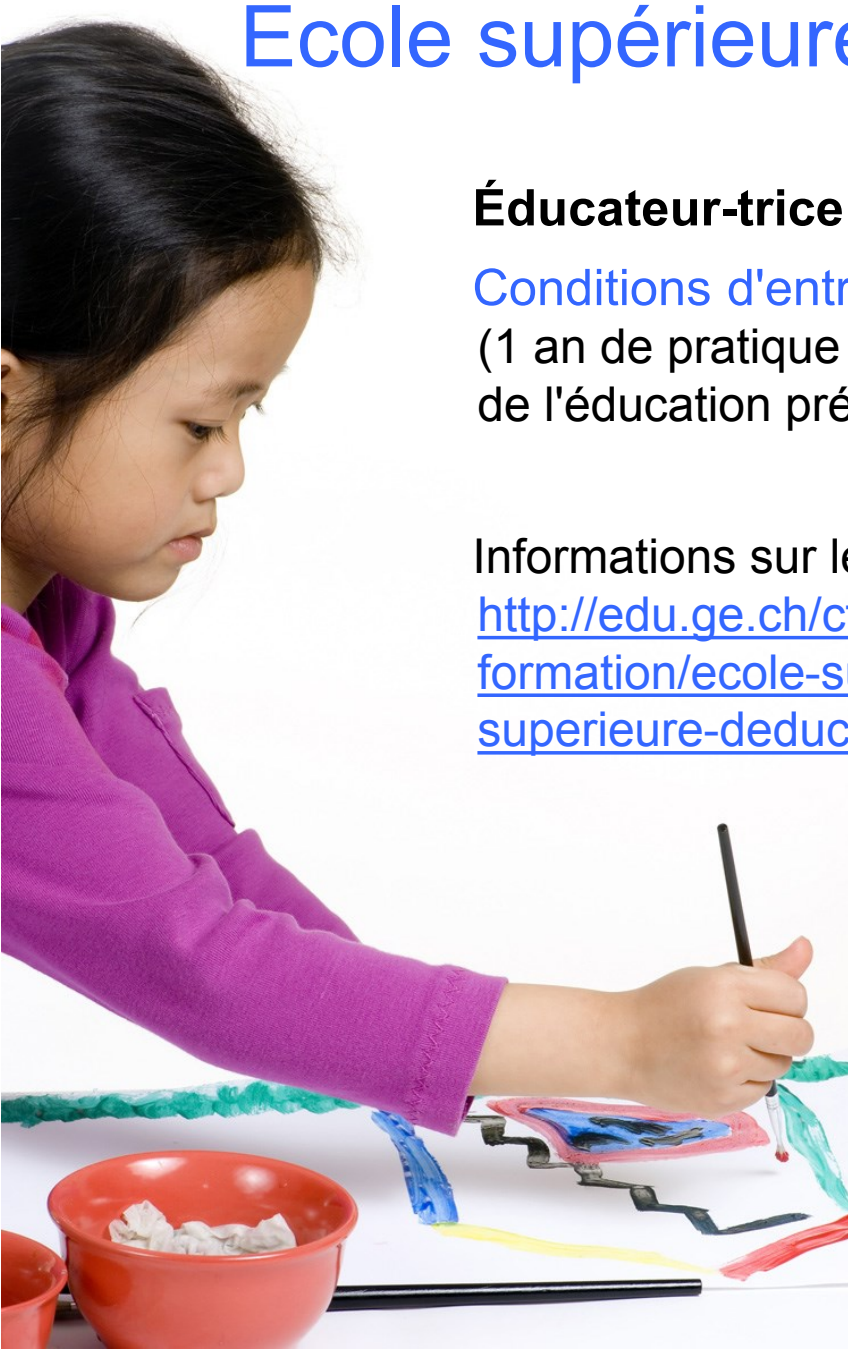
# Ecole supérieure d'éducateur de l'enfance

## Éducateur-trice de l'enfance

**Conditions d'entrée : certificat ECG, stages préalables**  
(1 an de pratique professionnelle dont 800h dans le domaine de l'éducation pré-scolaire)

Informations sur le site:

<http://edu.ge.ch/cfps/presentation/presentation-formation/ecole-superieure-deducateur-de-lenfance/ecole-superieure-deducatrices-et-deducateurs-de-lenfance>



***JOURNEE PORTES OUVERTES***

***CFP Santé et CFP social***

***SAMEDI 1er février 2020***

***DE 11h00 à 18h00***

# 3. La MSSA

- La MSSA est un titre délivré par l'ECG.
- Elle donne accès aux filières de la Haute Ecole de Santé (HEdS):
  - Soins infirmiers
  - Technique en radiologie médicale
  - Sage-femme \*
  - Nutrition et diététique\*
  - Physiothérapie\*
  - Ergothérapie \*(Lausanne)
  - Ostéopathie\* ( Fribourg, bilingue Fr-All)
- La maturité spécialisée Santé est généraliste. Lors de l'inscription en MS, le-la candidat-e indique la filière envisagée. Le **choix définitif** de la filière s'effectuera au cours de l'année MS.

# 4. Conditions générales d'admission en MSSA

- Avoir obtenu son **certificat ECG** dans l'option santé, avec une moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique (moyenne des disciplines de l'OSP)
- Avoir effectué, **après l'obtention du certificat jusqu'à la fin du mois d'août, 4 semaines de stages** (ou d'expériences professionnelles) préalables dans le domaine santé-social **dans les soins**.
- Avoir obtenu **la validation** des 4 semaines de stages préalables
- Avoir rédigé un **rapport de stage** sur cette expérience professionnelle
- Avoir obtenu **l'évaluation positive** du rapport par la commission ECG de validation des stages préalables.
- *6 mars 2020, pré-inscription.*

# Les 4 semaines de stages préalables

- Objectifs:
  - faire une expérience professionnelle à plein temps dans la *continuité* (adaptation, endurance, aptitude à assumer une vie professionnelle au quotidien)
  - prendre connaissance des conditions de travail en dehors d'une situation de formation
  - vérifier les activités du métier sur le terrain
- Dans le domaine santé  
Activités d'aide à autrui en situation de dépendance: soins à la personne dans un établissement sanitaire
- Lieux possibles:
  - Hôpitaux et clinique
  - établissements médico-sociaux
  - centres de traitement et de réadaptation
- Ne sont pas admis pour les stages préalables:
  - aide en pharmacie, assistant de vétérinaire, institut de beauté
  - les cabinets médicaux, seulement dans certaines conditions

# Les 4 semaines de stages préalables

- Ces stages sont comptabilisés **après** l'obtention du certificat.
- Les 4 semaines ne sont en principe pas fractionnables.
- Calcul du nombre de semaines à temps partiel pour être équivalent à 6 semaines de stages:
  - 100% = 40 heures hebdomadaires = 4 semaines
  - 80% = 32 heures hebdomadaires = 5 semaines
  - 75% = 30 heures hebdomadaires = 5.3 semaines
- Les stages préalables doivent être validés sur la base des attestations de stage ou des certificats de travail ou de salaire et sur présentation du récapitulatif dûment rempli par les élèves :
  - les dates précises de la durée du stage
  - le taux d'activité et le nombre d'heures hebdomadaires
- Ces 4 semaines doivent être validées par la commission ECG de validation des stages préalables ; pour cela, il faut avoir rédigé un rapport de stage sur cette expérience professionnelle et que ce rapport ait obtenu une évaluation positive.

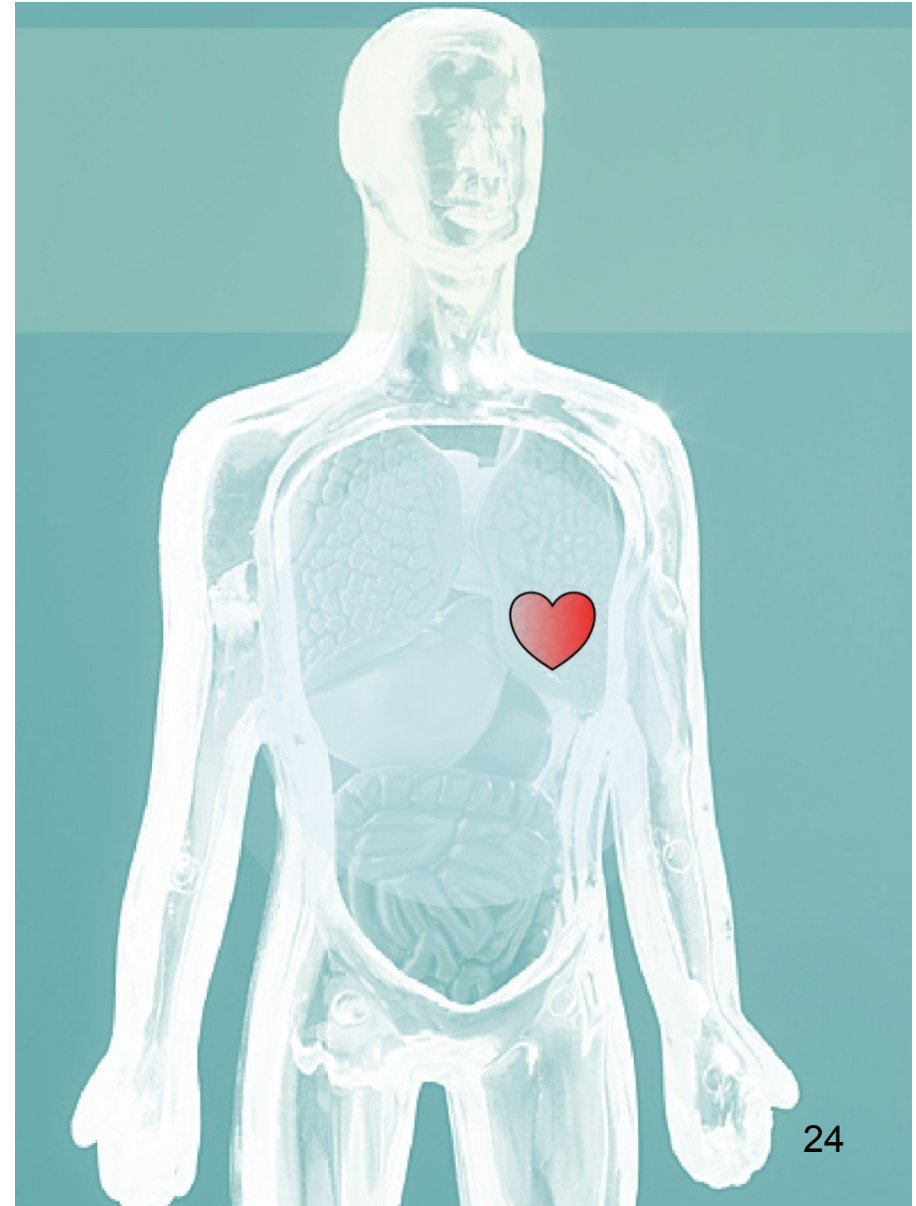


# 5. Contenus de la formation

La MSSA est une formation généraliste d'un an, commune à toutes les filières.

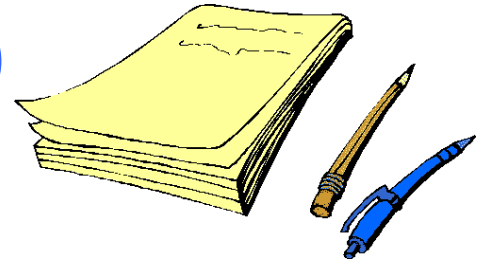
Elle comprend :

- des modules complémentaires à la Haute Ecole de Santé (HEdS) : 32 semaines au minimum.
- des cours théoriques
- des cours d'introduction à la pratique professionnelle
- un stage pratique de 8 semaines, encadré par des praticiens formateurs
- une expérience professionnelle de 6 semaines dans le monde du travail au sens large
- un travail de maturité spécialisée.





# Travail de maturité (TMsp)



## *Contenu du TMsp:*

Le travail de maturité porte sur une problématique et une réflexion personnelle basée sur le stage effectué pendant l'année de maturité spécialisée. Il est présenté sous la forme d'un dossier écrit de 12 à 15 pages. Il est suivi d'une soutenance orale.

## *Encadrement:*

Le suivi du TMsp est assuré par un référent ECG et par un référent de la HEdS auxquels l'étudiant peut s'adresser pour la réalisation des différentes étapes de son travail.

## *Evaluation:*

Le TMsp et la soutenance sont évalués par le référent ECG et le référent de la HEdS. Le TMsp est réussi lorsque le dossier et la soutenance obtiennent la mention "suffisant".

# 6. Obtention de la MSSA



## Conditions d'obtention:

- Avoir réussi les modules complémentaires à la HEdS (cours théoriques et pratiques, stage de santé et stage dans le monde du travail au sens large).
- Avoir réussi son travail de maturité avec la mention "suffisant" au moins (dossier et soutenance).
- **En cas d'échec, l'année de MS ne peut être répétée.** Le travail de maturité spécialisée peut être repris selon les directives prévues.

# Passerelle DUBS

- La passerelle Dubs est une année de cours préparatoire à un examen complémentaire.
- Certificat MS + examen complémentaire Dubs réussi  
→ admission dans une Haute Ecole [Universitaire](#).
- La passerelle Dubs s'adresse aux candidat-e-s qui ont un projet d'études universitaires (5 ans d'études au minimum après le certificat de l'ECG), une solide motivation, de très bons résultats scolaires et d'excellentes méthodes de travail sont nécessaire.
- [Disciplines d'examen](#): français, allemand ou anglais (niveau B2 selon CECR), mathématiques, sciences expérimentales (biologie, chimie, physique), sciences humaines (histoire, géographie)
- [Recommandations à l'admission](#):
  - allemand (niveau B1 selon CECR)
  - anglais (niveau B1 selon CECR)
  - bon niveau en français et en mathématiques

# Où trouver des informations?

- Site de l'Ecole de culture générale Ella-Maillart: <https://edu.ge.ch/site/ellamaillart>
- Brochures, éditées par le DIP, disponibles sur internet à l'adresse: <http://ge.ch/formation/formation-generale/formation-culture-generale>
- Site de la HEdS: [www.heds-ge.ch](http://www.heds-ge.ch)
- Site du CFPS: [edu.ge.ch/cfps](http://edu.ge.ch/cfps)
- Site du CIPS: <http://www.cips-vd.ch/>
- Conditions d'admission pour la filière ergothérapie : <http://www.eesp.ch/bachelor/admission/ergotherapie/conditions-et-procedures-dadmission/>
- Conditions d'admission pour la filière ostéopathie: <http://www.heds-fr.ch/FR/bachelor/admission/Pages/default.aspx/>
- Site de la cité des métiers de Genève: <http://www.citedesmetiers.ch/geneve/>
- Site de l'orientation: [www.orientation.ch/](http://www.orientation.ch/)

Vos **Q**uestions?

